

# La lettre du Maire

AVRIL 2009 - N°1



Chères Roquettannes,  
Chers Roquettans,

Rassurez-vous, je n'ai pas l'intention de multiplier les outils de communication. Mais il arrive qu'en dehors de "Vivre à La Roquette", je sois amené à porter à votre connaissance des informations importantes. C'est à quoi servira la "Lettre du Maire" qui sera donc exceptionnelle.

Je tiens à porter à votre connaissance que, comme vous l'aviez probablement senti, les taxes locales seront augmentées pour l'année 2009 dans une proportion moyenne de 23,6 %. Lors de la séance du 30 mars, le Conseil municipal a voté les taux. C'est le taux de la taxe foncière, plus bas que la moyenne qui augmentera plus que celui de la taxe d'habitation. Il est à noter que si les taux de la commune de La Roquette sont élevés, les bases sont très faibles ce qui fait que le montant l'imposition en euro par habitant restera dans la moyenne des communes voisines.

◆ Le taux de la Taxe d'habitation passera de 16,62 % à 18,80 %

◆ Le taux de la Taxe Foncière passera de 14,87 % à 21,30 %

Comme vous pouvez vous en douter, la décision d'augmenter les impôts est une décision difficile à prendre pour un élu. Je ne souhaite pas détailler une nouvelle fois les explications qui nous ont conduit à décider cette augmentation, car les raisons sont simples : il manquait plus de 400 000 € pour boucler le budget et nous n'avions pas d'autre alternative que d'ajuster les taxes, ayant réduit les dépenses au strict minimum.

En effet, il était impossible de continuer à gérer un budget en déficit chronique comme c'était le cas depuis 2004, car les réserves accumulées de 2001 à 2003 sont totalement épuisées. De plus la crise économique va réduire nos recettes en 2009 et ce, probablement pour plusieurs années.

Je tenais aussi à vous inviter aux réunions de concertation par quartier pour vous présenter les propositions concernant le Plan Local d'Urbanisme. Ces réunions sont destinées à ce que vous puissiez vous exprimer en petit comité, et nous donner votre avis et suggestions sur le PLU qui est encore à l'état de projet. (Voir détail des réunions en dernière page).

Vous trouverez aussi en page 3 une enquête sur le test du feu tricolore au village, votre avis nous intéresse et n'hésitez pas à nous faire vos suggestions.

Enfin, je vous invite à lire en pages intérieures la réponse à la lettre ouverte de Monsieur Daon, Conseiller Municipal démissionnaire où il m'accuse de vouloir polémiquer. Croyez bien que je me serais volontiers dispensé de cette mise au point, concernant un passé dont je n'ai vraiment plus envie de parler. Mon équipe et moi-même sommes au travail pour remettre notre commune sur les rails, nous avons d'autres priorités que d'entretenir une campagne électorale permanente.

Votre bien dévoué,  
André Roatta  
Maire

## RÉPONSE À LA LETTRE OUVERTE DE MONSIEUR DAON

Monsieur le Conseiller Municipal,

J'accuse réception de votre courrier du 31 mars 2009 qui annonce votre démission du Conseil Municipal et j'en prends acte. Dans ce courrier, vous développez sur quatre pages un long plaidoyer d'autosatisfaction sur votre gestion de la commune, sous le prétexte que "*vous ne pouvez pas me laisser dire des contres vérités*". Je regrette d'être une nouvelle fois et je l'espère pour la dernière, contraint de rétablir la réalité des faits, votre lettre ouverte étant une fois de plus un concentré de mauvaise foi et d'inexactitudes.

Votre argumentation tient en quatre volets :

### **1) L'héritage de 1995.**

Je vous aurais laissé "*le plus fort taux d'endettement que la commune ait connu*"... vous "*avez du faire face aux remboursements*". Vous ne pouvez pas ignorer, étant mon premier adjoint de 1989 à 1995, que c'est parfaitement faux. Les investissements très importants réalisés pendant cette mandature (maternelle Saint-Jean, primaire, médiathèque...) ont été financés par : la redevance de la ZAC, des subventions et par deux emprunts. Le premier pour 1,2 millions de francs directement remboursé par la récupération de TVA en 1994 et le second pour 6 millions de francs remboursable sur 7 ans de 1993 à 2001. Ce délai est extrêmement court et montre bien l'excellente santé des finances de la commune à l'époque. Alors que les emprunts que vous avez contracté depuis l'ont été sur 15 ans et plus (20 ans pour celui de 850 000 € de l'école du village en 2004). Vous omettez aussi qu'en 1995, j'avais procédé à un ajustement des taxes mettant mes successeurs (vous) dans une situation financière confortable, ce qui est loin d'être le cas de celle que vous avez laissée en 2001 et 2008, qui a nécessité des augmentations d'impôts drastiques dont vous portez, avec votre adjoint aux finances, l'entière responsabilité.

### **2) Votre bilan**

Suit une page d'autosuffisance sur les réalisations de vos deux mandats. En fait, la majeure partie de ces projets a été décidée et financée par vos prédécesseurs et ne vous sont en rien imputables ! En effet, la construction de la cuisine centrale et des villas des Roses de Mai avait été actée sous ma mandature. De même, la réfection de certaines voiries (Dandon, Laveine...), le jardin des mariés, le jardin de l'église du village, le poste de Police Municipale, la rénovation de l'école du village, avaient été engagés par l'équipe Giacomoni. Vous faites aussi état de la réfection de l'éclairage public, qui, je vous signale coûtera 45 000 € en moyenne au contribuable Roquetan à partir de l'an prochain et ce pendant 15 ans. Merci du cadeau.

De plus, parmi les nombreux projets développés ensemble sous ma mandature, je n'ai trouvé aucune réalisation quinze ans plus tard. Il me semble donc que vous devriez reconsidérer l'appréciation de votre bilan avec un

peu plus de modestie. Finalement, le bilan réellement attribuable à vos mandatures est bien mince et ne nécessitait pas un tel gaspillage d'argent public : Les 850 000 € en caisse en 2003, les 450 000 € reversés par le SIABC ont servi en grande partie à renflouer le déficit et personne ne sait où sont passés les 330 000 € du PAE "Villas du Parc" ni les 400 000 € de l'emprunt de 2007 ??? Soit plus de 2 millions d'argent public volatilisé. Triste bilan que vous vous êtes prudemment abstenu de venir défendre au Conseil Municipal lors du vote du budget !

### **3) L'abandon de vos projets**

"*La salle polyvalente... qui serait aujourd'hui opérationnelle*" Faux ! Vous savez très bien que vous n'aviez pas d'accès au terrain "les prés Neufs" pour déplacer la tente de cirque ni pour y créer le parking de la salle Polyvalente. Pas plus que les logements sociaux sur le terrain Toussan qui est frappé d'une DUP jusqu'en 2010. D'ailleurs, votre projet d'aménagement de la Base de Loisirs (amputation d'un hectare et demi pour implanter des logements sociaux et une caserne de Pompiers, création d'une salle polyvalente ingérable, sans accès ni parking, et la nécessité de créer un kilomètre de voirie aussi inutile qu'onéreuse...) était un projet inepte et ruineux pour le contribuable. D'ailleurs, sauver la Base de Loisirs a constitué une de mes principales motivations pour me représenter en 2008.

Ces actions sont en bonne voie. Le permis de construire des 74 logements sociaux est déposé. Le dossier de l'extension de la Base de Loisirs, dans le cadre d'un aménagement plus rationnel et moins coûteux et la création d'une salle polyvalente réellement fonctionnelle sont pratiquement finalisés, contrairement à ce que vous affirmez.

### **4) La situation financière de la commune**

Adeptes de la "méthode Coué", vous répétez : "*le budget a été voté en équilibre*"... Vous persistez donc à nier l'évidence. Vos budgets de 2004 à 2008 ont tous été votés en déséquilibre, les dépenses étant supérieures aux recettes. Le fait que vos comptes aient été validés par le Trésorier Payeur n'est en rien garant de la bonne utilisation de l'argent public, mais seulement de la légalité des écritures comptables. Seule l'utilisation des "réserves" constituées entre 2001 et 2003 comme recettes vous a permis de masquer artificiellement le déficit. Je vous rappelle qu'à cause de votre gestion, ces "réserves" sont aujourd'hui épuisées, ce qui nous contraint à rétablir l'équilibre des comptes en augmentant les impôts, sous peine d'être mis une nouvelle fois sous tutelle. Je vous rappelle aussi les "oublis" scandaleux du budget 2008 : près de 300 000 €, non inscrits, que nous avons dû payer et qui nous ont mis en grande difficulté.

De plus, il était irresponsable de baisser les impôts en 2004 sans baisser les dépenses. Bien au contraire, vous les avez laissés dérapés de façon déraisonnable, en particulier les dépenses de personnel. Contrairement à ce que vous

affirmez, ce n'est pas "l'évolution de carrière des contractuels..." qui est à l'origine du dérapage vertigineux des frais de personnel, la titularisation de ces personnels n'étant pas une obligation. C'est votre incapacité à mettre en place une organisation plus efficace et moins budgétivore, par clientélisme (pourquoi avoir embauché ou titularisé 7 personnes le mois précédant l'élection ?) et par incompetence, qui est à l'origine de ce désastre. Les salaires représentent 66 % des recettes de fonctionnement, soit au minimum 15 points de plus que la norme. Cela constitue une véritable "bombe à retardement" qui obère la situation financière de la commune, et ce pour de nombreuses années.

Enfin, pour ce qui est du refus de paiement du PAE "Clos de Siagne", la loi est formelle (Art L332-10 code de l'urbanisme), le règlement est lié au début des travaux. L'action en justice que vous suggérez était donc vouée à l'échec et n'aurait fait que créer des dépenses inutiles à la commune. De plus, contrairement à ce que vous affirmez, il n'existe aucune convention signée avec ce promoteur.

Gestion financière toujours, nous avons été très choqués de constater dans les dossiers, qu'en 1999 vous aviez vendu pour 550 000 Frs (83 000 €) un terrain de 6270 m<sup>2</sup>, constructible à 10 % alors que sa valeur réelle avait été évaluée lors de l'achat à 2 Millions de Frs (300 000 €) ??? Même interrogation pour le terrain du chemin de la Levade que vous alliez brader 260 000 € en 2008

et que nous avons réussi à vendre à sa valeur réelle : 650 000 €. Comme vous l'écrivez, vous étiez bel et bien en train de dilapider "l'héritage de maman" !

Vous terminez en justifiant votre démission par "je ne tiens pas à cautionner de quelque façon que ce soit et même si très peu de voix séparent nos deux listes..." Faut-il vous rappeler que le statut d' élu d'opposition n'impose en aucune façon de cautionner les choix de la majorité ? Faut-il aussi vous rappeler que les Roquettans ont tranché et qu'une majorité s'est prononcée démocratiquement pour condamner votre gestion après chacun de vos mandats ?

Que le statut d' élu d'opposition, vous paraisse moins grisant que l'exercice du pouvoir est compréhensible, mais il est inutile de chercher des arguties pour justifier votre démission qui n'est liée qu'à votre incapacité à accepter les désaveux des électeurs et à assumer vos responsabilités par rapport à l'état des finances de la commune.

Je tiens enfin à vous rassurer, mon équipe et moi même travaillons beaucoup, en équipe, avec méthode, rigueur et dans la plus totale transparence, pour préparer notre belle commune aux défis du futur.

André Roatta  
Maire



## ENQUETE " TEST DU FEU TRICOLERE DU VILLAGE "

Le Conseil Général a procédé à des tests de feux tricolores pour la traversée du village entre les 30 mars et le 12 avril. Plusieurs solutions ont été testées : courte et longue, ainsi que plusieurs emplacements. Des comptages ont été réalisés.

En attendant le rapport du Conseil Général, nous vous remercions de nous donner votre avis et suggestions.

NOM (facultatif) : .....

Rue : .....

- |  |                              |                              |
|--|------------------------------|------------------------------|
| <input type="radio"/> Le feu a été posé proche de mon habitation ? :               | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| <input type="radio"/> J'ai été directement gêné par l'implantation du feu ? :      | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| <input type="radio"/> J'ai fait un commentaire écrit sur le registre ? :           | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| <input type="radio"/> La circulation a-t-elle été améliorée ? :                    | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| <input type="radio"/> La sécurité a-t-elle été améliorée ? :                       | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| <input type="radio"/> La qualité de vie du village a-t-elle été améliorée ? :      | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |
| <input type="radio"/> Globalement, je suis favorable à l'installation d'un feu ? : | <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON |

SUGGESTIONS : .....

.....

.....

.....

.....

**Merci de déposer votre réponse dans la boîte à la Boulangerie Charmoille au Village ou dans la "Boîte Idées" (à l'accueil de la Mairie) avant le 15 mai.**

# Plan Local d'Urbanisme

## Réunions de concertation P.L.U.

Dans le cadre de la préparation du PLU, quatre réunions de concertation sont prévues par secteur fin mai :

### SECTEUR 1 ET 2 :

“Village et Collinaire”  
le **lundi 25 mai à 18 h 30**  
à l'école du village

### SECTEUR 3 :

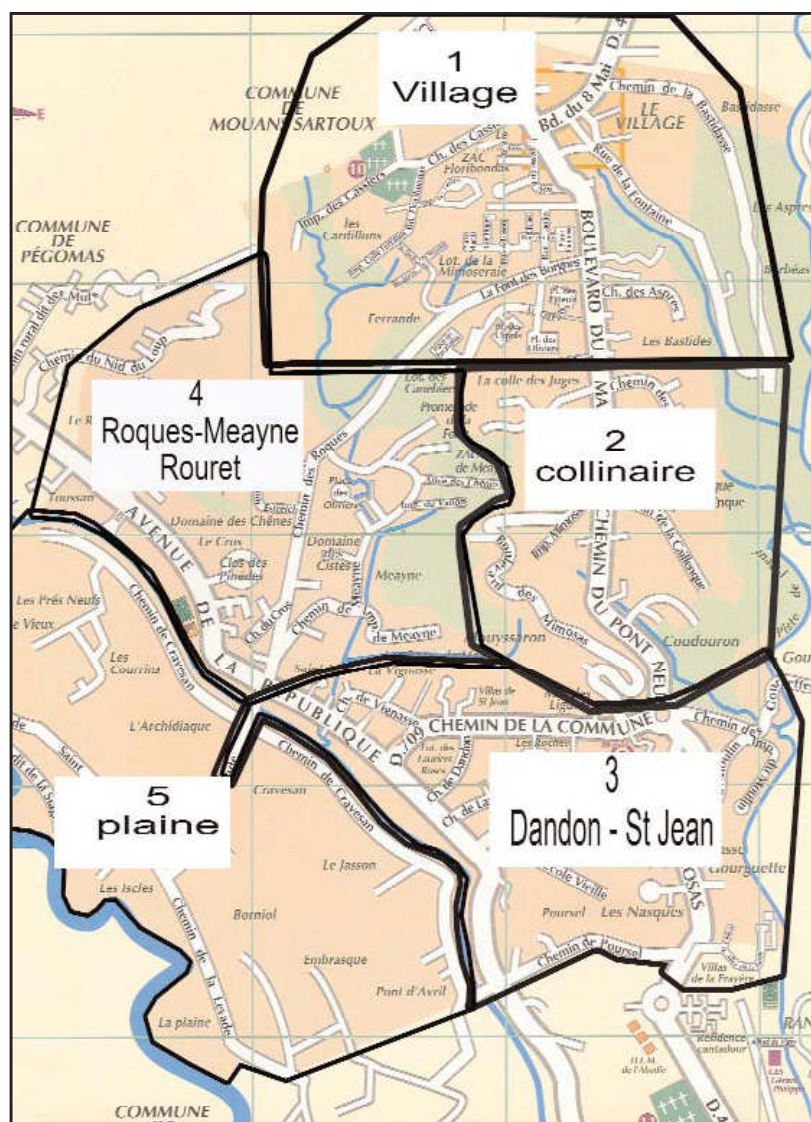
“Pont d'Avril - Dandon –  
Saint Jean”  
le **Mardi 26 mai à 18 h 30**  
à L'espace Saint Jean

### SECTEUR 4 :

“Roques – Méayne – Rouret”  
le **mercredi 27 à 18 h 30**  
à L'espace Saint Jean

### SECTEUR 5 :

“Plaine de la Siagne”  
le **jeudi 28 mai à 18 h 30**  
à L'espace Saint Jean



Ces réunions sont destinées à vous présenter le projet de PLU, plus particulièrement les grandes options concernant votre secteur et surtout à recueillir vos observations et suggestions. Le PLU qui remplacera le POS engage l'avenir de notre village pour les 15 prochaines années. N'hésitez pas à venir vous exprimer.

